



CH-3003 Berne

xxx [Point de contact de la Partie touchée]

N° de référence:
Votre référence:
Notre référence:
Dossier traité par:
Berne, le

xxx [Nom du projet]

Notification en application de l'art. 3 de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo)

Madame, Monsieur,

Le *xxx [requérant]* a remis pour approbation à l'Office fédéral de *xxx*, en date du *xxx*, les documents concernant le projet de construction susmentionné, comprenant un rapport sur l'impact environnemental de l'installation (aussi appelé rapport d'impact sur l'environnement ou RIE).

Le projet vise *xxx [description du projet]*.

Ce projet est soumis à l'EIE, conformément à l'ordonnance suisse relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE). En outre, il est susceptible d'avoir un impact transfrontière préjudiciable important. Il est donc soumis à la Convention d'Espoo (voir annexe I, chiffre *xxx* ou art. 2, ch. 5, de la Convention d'Espoo).

En application de l'art. 3 de la Convention d'Espoo, nous vous notifions par la présente le projet susmentionné. Conformément au droit suisse, l'Office fédéral de *xxx* dirige la procédure d'approbation et consulte les offices fédéraux concernés et les cantons. Par ailleurs, selon le droit suisse, le projet doit être mis à l'enquête publique dans les communes concernées. Les personnes touchées peuvent faire opposition. L'activité proposée sera approuvée à la fin de la procédure. (*procédure d'approbation à décrire au cas par cas par l'office compétent*). Nous vous remettons ci-joint un exemplaire du RIE et *xxx* (*éventuellement autres documents, tels que rapport technique ou plans*).

xxxx Cécile Bourigault
OFEV, 3003 Berne
Tél. +41 31 323 46 35, fax +41 31 324 79 78
cecile.bourigault@bafu.admin.ch
<http://www.environnement-suisse.ch>

Sur la base de l'art. 3, al. 3, de la Convention d'Espoo, nous vous prions de nous indiquer d'ici au **xxx** (*donner un délai concret*) si vous avez l'intention de participer à la procédure suisse. Si tel est le cas, merci de nous transmettre les coordonnées du service partenaire dans votre pays, compétent pour la mise en œuvre de la convention et qui sera notre interlocuteur à l'avenir. Veuillez également, en application de l'art. 3, al. 6, de la convention, nous communiquer toute information pertinente d'un point de vue environnemental dans la région potentiellement concernée, par exemple en matière de **xxx**. Sans réponse de votre part dans le délai indiqué, nous partirons du principe que vous renoncez à participer.

Eventuellement, si une partie du projet se situe aussi sur l'état voisin: Au même titre, nous vous prions d'appliquer les dispositions de la Convention d'Espoo et donc de notifier le projet **xxx** au point de contact suisse (Office fédéral de l'environnement, OFEV, M^{me} L. Beretta, section EIE, 3003 Berne) en temps voulu.

Vous remerciant d'avance de votre collaboration, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

xxxxx

Annexes:

- rapport d'impact sur l'environnement
- *éventuellement autres documents / plans*

Copie:

- Office fédéral de l'environnement (OFEV), Section EIE et organisation du territoire, M^{me} Loredana Beretta, 3003 Berne
- *éventuellement requérant*
- *éventuellement autres autorités, telles qu'autorités régionales de la Partie touchée*